



FONDATION DE SOCCER
**JEAN-YVES
PHANEUF**

1

Demande d'aide financière

Formulaire

PÈRE (OU CONJOINT)

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. résidence : _____ Tél. bureau : _____

Date de naissance : _____ N.A.S. : _____

Occupation : _____ Employeur : _____

Revenu - Mensuel : _____ Annuel : _____

MÈRE (OU CONJOINTE)

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. résidence : _____ Tél. bureau : _____

Date de naissance : _____ N.A.S. : _____

Occupation : _____ Employeur : _____

Revenu - Mensuel : _____ Annuel : _____

ENFANT CONCERNÉ

Nom : _____

Date de naissance : _____ N.A.S. : _____

Personne à contacter : _____

AUTRES ENFANTS À CHARGE

1- Nom : _____ Âge : _____

2- Nom : _____ Âge : _____

3- Nom : _____ Âge : _____



FONDATION DE SOCCER
**JEAN-YVES
PHANEUF**

2

Demande d'aide financière

Formulaire

CLUB DE SOCCER : _____

REMARQUES :

DOCUMENTS À FOURNIR :

Preuve de revenu Rapport d'impôt

Je (nous), soussigné(s), reconnais(sons) que les renseignements ci-devant sont vrais et exacts au meilleur de ma (notre) connaissance et reconnais(sons) avoir pris connaissance de l'annexe A ci-jointe.

J'ai (nous avons) signé, librement et en toute connaissance de cause

à _____

ce _____

Signature

Signature

Confidentialité des renseignements fournis : La Fondation de Soccer Jean-Yves Phaneuf assure que les renseignements fournis ci-devant seront gardés confidentiels et ne serviront qu'à des fins d'aide financière, conformément à l'annexe A ci-jointe.

Toute demande recevra une réponse écrite dans les meilleurs délais.



FONDATION DE SOCCER
**JEAN-YVES
PHANEUF**

3

Demande d'aide financière

Annexe A

1. Les personnes concernées autorisent expressément la Fondation de Soccer Jean-Yves Phaneuf (ci-après nommée « Fondation J.-Y. Phaneuf »), qui détient un intérêt sérieux et légitime, à recueillir tous les renseignements personnels eu égard aux personnes concernées, pour autant qu'ils soient pertinents et nécessaires à l'objet de la présente demande d'aide financière, et ce, tant auprès des personnes concernées qu'auprès de tierces personnes pouvant les détenir, et en obtenir la preuve légale et documentaire; notamment, à recueillir auprès de n'importe quel tiers, tous les renseignements personnels relatifs à tous biens, corporels et incorporels, dans lesquels les personnes concernées ont un intérêt.
2. La Fondation J.-Y. Phaneuf s'engage toutefois à s'assurer que lesdits renseignements ne seront pas utilisés à des fins non pertinentes à la présente demande. Cesdits renseignements seront consignés au dossier de la personne concernée et ne seront recueillis, détenus, utilisés ou communiqués que pour les fins de la réalisation de l'objet de la demande. Ces renseignements pourront être recueillis, détenus, utilisés et communiqués tant et aussi longtemps que l'objet de la demande n'aura pas été complètement réalisé.
3. La Fondation J.-Y. Phaneuf, ses dirigeants et son personnel verront enfin à assurer la sécurité tant de la détention, de l'accès que de l'utilisation de l'ensemble de ces informations.
4. Toutes autres utilisations ou divulgations non pertinentes à l'objet de la présente demande, ou une fois l'objet de la demande accompli, devront être pré-autorisées par les personnes concernées.
5. Les personnes concernées pourront, en tout temps, vérifier la teneur des informations versées à leur dossier et y apporter les rectifications pertinentes. Toute demande de consultation ou de rectification devra être faite par écrit auprès de la Fondation J.-Y. Phaneuf. En cas de mésententes quant au droit d'accès et de rectification, les personnes concernées pourront toujours se prévaloir des mécanismes prévus à cet effet par la Loi auprès de la Commission d'accès à l'information.
6. La Fondation J.-Y. Phaneuf est expressément autorisée par les personnes concernées, même au-delà de la réalisation de l'objet de la demande, à détenir et conserver tous renseignements ou documents pour fin de preuve documentaire à l'égard de ladite demande.
7. Cependant, la Fondation J.-Y. Phaneuf pourra utiliser ces renseignements pour fins de communications privées entre elle et les personnes concernées en tout temps et au-delà de la réalisation de l'objet de la demande.
8. À moins d'y être expressément autorisé par les personnes concernées, la Fondation J.-Y. Phaneuf ne pourra dresser et/ou transmettre à des tiers, une liste nominative où le nom des personnes concernées figurerait. Dans le cas où une telle permission était accordée, la Fondation J.-Y. Phaneuf devra s'assurer que les personnes concernées aient une occasion valable de refuser une telle insertion pour des fins de prospection commerciale ou philanthropique et de pouvoir faire retrancher, le cas échéant, ces renseignements de la liste.
9. Les personnes concernées s'engagent à aviser la Fondation J.-Y. Phaneuf, de tout changement au égard aux renseignements personnels la concernant ou concernant ces biens.
10. La présente annexe est partie prenante de tout document de demande d'aide financière effectuée par les personnes concernées auprès de la Fondation J.-Y. Phaneuf.